

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal :	07.11.2023
Date d'affichage du compte-rendu :	14.11.2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	23

Le treize Novembre deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, **M. Claude PAPOT** 9^{ème} Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER**

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR** et Mme Christelle **BIET** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Amanda **HOLMES**, M. Christian **AUBERT**, M. Patrick **PETIT**, Mme Annie **GONNORD** et M. Fabrice **MICHELET** ainsi que Mme Marie **KOHLER** excusée et M. Alain **HURIEZ** et Mme Helen **ACE**, non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Frédéric **WATTEBLED**.

Le Maire accueille l'assemblée. Le Conseil Municipal valide le report du dossier relatif aux risques statutaires à la prochaine séance et l'ajout du bilan des animations de la saison 2023.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la rédaction du compte rendu de la séance du 16.10.2023.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations de la CDC Mellois en Poitou sont communiquées :

- Pouvoir de police de la publicité extérieure.
- Travail sur PADD du PLUI restitué aux élus le 27 novembre 2023.
- Délibération de la commune de Fontenille Saint-Martin d'Entraigues, au sujet des Zones d'accélération des énergies renouvelables.

Amanda Holmes considère que l'éolien bien qu'une des solutions de production d'énergies renouvelables, finit par nuire aux paysages, du fait de son important développement dans notre région. Des questionnements sont formulés quant au respect des rééquilibrage annoncés, en plantations d'arbres par exemple, autour des parcs éoliens.

ILOT PLACE CAIL - FINANCEMENT - PRETS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Christian Aubert présente ce dossier

Monsieur Aubert fait un point financier de l'opération eu égard aux notifications d'aides reçues et commente le plan de financement de la totalité de l'opération, correspondant :

DEPENSES		RECETTES	
Architecte	224 818,45 €	Subvention NA fonds friche	150 000,00 €
Frais indirects	70 947,00 €	Subvention tranche 2	1 631 943,00 €
Travaux	2 447 018,70 €		
Indexation (6%)	130 546,59 €		
Total HT hors acquisition	2 873 330,74 €	Cession partie restaurant	77 400,00 €
TVA 20%	191 902,50 €	TVA partie commerciale	105 430,26 €
TVA 10%	191 381,82 €	FCTVA	85 109,44 €
Total TTC	3 256 615,07 €	Autofinancement direct	1 388 719,50 €
Acquisition EPF	181 987,13 €		
Coût opération	3 438 602,20 €	Total	3 438 602,20 €

Après diverses mises à jour du dossier et échanges avec la Banque des Territoires, les propositions de prêts suivantes ont été étudiées par la commission Finances :

• Prêt Locatif Social	1 191 138 €	- 40 ans	indexé sur le livret A +1.1%	} soit globalement 1 787 865 €
• Cpt PLS	269 154 €	- 40 ans	indexé sur le livret A +1.1%	
• PLS foncier	327 573 €	- 50 ans	indexé sur le livret A +1.1%	

Ce montant global prévisionnel a été déterminé en fonction des subventions notifiées au moment de la demande de la collectivité et sera adapté au besoin réel en fin d'opération.

Il est précisé que le résiduel entre les loyers et les échéances est évalué avec les conditions actuelles entre 10 000 et 11 000€. Il convient de poursuivre la réflexion sur la stratégie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme le financement de l'opération actualisé tel que présenté, valide les 3 offres de prêts de la Banque des Territoires et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

SPIC RESEAU DE CHALEUR - REGLEMENT DE SERVICE POUR LA CHAUFFERIE 2 DOIGNON

Christian Aubert présente ce dossier

Après divers échanges avec la Région, il convient de revoir le règlement de service pour la gestion de la chaufferie 2 Doignon dont les usagers sont le lycée et l'Ehpad.

La commission Finances a étudié les modifications à apporter, concernant notamment la périodicité des relevés de compteurs, les contrôles et justificatifs à présenter, la répartition des éléments tarifaires de la Part Variable (liés à la consommation) et des éléments tarifaires de la Part Fixe (qui constituent le montant de l'abonnement), la répartition budgétaire entre le Lycée et la Région. Ce règlement s'appliquera aux 2 usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'adaptation du règlement de service de la chaufferie 2 Doignon et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour son application.

URBANISME - GESTION DES DECLARATIONS PREALABLES - CONVENTION AVEC LA CDC MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier.

Comme déjà évoqué au cours de la dernière réunion du Conseil Municipal antérieures, la collectivité a la volonté de reprendre, à compter du 1^{er} janvier 2024, la gestion des Déclarations Préalables dont l'instruction était jusqu'à présent assurée par le Service d'Urbanisme de la CDC Mellois en Poitou. Il est rappelé que seuls les Cua sont jusqu'à présent gérés en toute autonomie, par le service communal.

Monsieur le Maire présente quelques données annuelles de l'activité communale :

ANNEE	Permis de Construire	Déclarations Préalables	Certificat d'Urbanisme Cua (info gale)	Certificat d'Urbanisme Cub	Autorisations de Travaux	Permis d'Aménager	Permis de Démolir	Total
2020	9	65	90	9	3	2	1	179
2021	14	90	100	1	3	2	2	212
2022	16	86	103	5	9	2	0	221
2023	13	71	77	6	4	0	1	172

Synthèse financière	PC	DP	Cua	Cub	PA	PD	Total payé par la cne de CBTNE
Prix unitaire CDC MP	270,00 €	120,00 €	70,00 €	225,00 €	360,00 €	80,00 €	
Année 2022	4 320,00 €	10 320,00 €		1 125,00 €	720,00 €	- €	16 485,00 €
Année 2023	3 510,00 €	8 520,00 €		1 350,00 €	- €	80,00 €	13 460,00 €

Pour reprendre cette gestion, un avenant à la convention du 21 Septembre 2021 passée entre la CDC MP et la commune, doit être signé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'avenant à la convention initiale de délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme passée avec la CDC Mellois en Poitou, pour modifier en ce sens, le champ d'application de la délégation faite au Service d'Urbanisme de la CDC Mellois en Poitou et ceci à compter du 1^{er} Janvier 2024.

A la question posée par M. Wattebled quant à l'incidence en temps de travail pour les agents du Service d'Urbanisme de la CDC Mellois en Poitou, Monsieur le Maire répond que la charge de travail est actuellement très importante et que cela peut effectivement constituer une marge de manœuvre appréciable. Il est par ailleurs, précisé que l'application du PLUI conduira à l'instruction des dossiers de toutes les communes y compris celles qui dépendent actuellement du Règlement National d'Urbanisme.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Le Maire présente ce dossier

La CLAVAP composée en 2019, doit être mise à jour car elle n'a pas été actualisée après les élections municipales. En sont membres : le Maire et 4 autres élus (à désigner), 2 citoyens, des personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux (par exemple commerçants, agriculteurs...), des personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel local (par exemple CAUE, PCC ...), des représentants de l'administration (DREAL, DRAC, Préfecture) et de l'Architecte des Bâtiments de France, lui avec voix consultative. Monsieur le Maire communique les coordonnées des personnes volontaires et demande aux élus de se porter candidats pour compléter cette commission. Un rappel du rôle de la commission est fait au préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les candidatures de : Nicole BETTAN, Christian AUBERT, Christelle BIET et Christian GOUJEAU pour siéger au sein de la CLAVAP.

NUMEROTATION DE RUES - COMPLEMENT

Le Maire présente ce dossier

Des demandes de compléments de numérotation sont formulées rue du Petit Maure et rue des Mimosas.

Rue du Petit Maure :

La parcelle AH 641 est cadastrée au « 1 rue du Petit Maure »

Cependant, il semblerait que la parcelle AH 326 utilise également le n°1 à l'usage.

Il est proposé de renuméroter le bâti de la **parcelle 326 N°3 Rue du Petit Maure**



Rue des Mimosas :

Les parcelles AN 168-169 et 172 sont, d'un point de vue cadastral enregistrées au « 4 rue du Pont Supérieur ».

L'usage veut que la résidence « Le Chemin Vert » utilise le N°14 de la rue des Mimosas.

Il est proposé de valider l'adresse telle qu'elle est d'ores et déjà utilisée, à savoir **N°14 de la rue des Mimosas**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les propositions de numérotation ainsi présentées.

REGLEMENT INTERIEUR DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA COMMUNE

Sophie Robion présente ce dossier

Pour faire suite au travail mené par les agents représentants du personnel et les élus de la commission élus-agents, le règlement intérieur de la collectivité a été présenté au Comité Social Territorial du centre de Gestion de Saint Maixent qui a émis un avis favorable. Il doit maintenant être validé par l'assemblée avant son application.

Ce travail a permis de formaliser les pratiques déjà mises en place et d'en préciser d'autres afin que les agents et les élus aient la même notion des droits, obligations et règles de vie de chacun au sein de la collectivité.

Ce document a globalement été présenté aux agents et ne sera distribué qu'après validation par le Conseil Municipal qui en reçu la version intégrale avec la convocation à cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide le règlement intérieur de la collectivité tel que présenté étant précisé qu'il sera amené à évoluer,**
- **Valide les nouvelles dispositions prises en complément des délibérations déjà en vigueur, concernant respectivement :**

- **Les horaires en cas de fortes chaleurs (cf Alertes Météo France) pour les équipes techniques.**

- **Le télétravail : Plages horaires, affichage, assurance, équipement.**

Une remarque est faite concernant les plages horaires de présence obligatoire. Ce point pourra être reconsidéré.

- **Le temps partiel : Modalités d'application.**

- **La journée de solidarité : Au choix à savoir jour entier ou fractionné.**

- **L'action sociale : Prise en charge partielle de la cotisation prévoyance agent.**

- **Autorise le Maire à poursuivre la démarche pour une application au 1^{er} janvier 2024.**

RENOUVELLEMENT D'EQUIPEMENTS DE LA SALLE RAYMOND QUIARD

Christian Aubert présente ce dossier

Plusieurs équipements sont à changer (eu égard à leur vétusté et la non concordance avec les besoins actuels) dans la cuisine de la salle Raymond Quiard. Des traiteurs, par ailleurs utilisateurs, ont été consultés pour que le changement corresponde au mieux aux besoins. Il est rappelé qu'un crédit avait été inscrit au budget primitif.

Ce renouvellement concerne les équipements suivants : Four, 1 échelle 20 niveaux, un panier compartiments un panier lave-vaisselle, une table inox centrale, 1 Kit de raccordement ainsi que la livraison et le montage. Une consultation a été réalisée et il est proposé de retenir l'offre la plus adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'achat des équipements dont la liste a été présentée, auprès de Ouest Occasion pour un montant global de 5 874€ TTC.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES.

Christian Aubert présente ce dossier

Comme chaque année, des ajustements de crédits inscrits aux différents budgets sont nécessaires. La commission Finances a étudié les besoins concernant d'une part le budget principal et d'autre part le budget annexe du Parc Locatif. Le détail en est présenté et commenté.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise les virements de crédits présentés, liés notamment au contexte économique (électricité ...) et à des montants non connus au moment du vote du budget (AC de la CDC Mellois en Poitou pour le détransfert du gymnase).

BILAN DU 3^{ème} TRIMESTRE 2023

DES INVESTISSEMENTS EFFECTUES AU TITRE DE L'ENVELOPPE AUTORISEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire présente ce dossier

Le montant des dépenses d'investissement réalisées sans délibération, autorisées par l'assemblée à concurrence de 20 000 € par trimestre, s'élève, au cours du 3^{ème} trimestre 2023, à 6 131.93 € TTC (4 151.93 € pour le rognage de souches de l'avenue Auguste Gaud + 1 980 € pour la fourniture d'un parquet de 36m²).

L'assemblée prend acte de cette liste.

JUMELAGE AVEC LE TOGO - AVENANT A LA CONVENTION DE COOPERATION-DEVELOPPEMENT DU 11 JANVIER 2021 ENTRE LES VILLES DE CHEF-BOUTONNE (FRANCE) ET KPÉLÉ AGAVÉ (TOGO)

Sophie Robion présente ce dossier

Suite à la mission du comité de jumelage du 29 septembre 2022 au 13 octobre 2022, constat a été fait que les termes de la convention n'étaient pas entièrement adaptés au contexte politique local togolais et à l'organisation locale chef-boutonnaise. Un projet d'avenant est présenté et commenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cet avenant concernant les points suivants :

1. **Dénomination** : la dénomination du canton de Kamé (Kpélé-Agavé) est remplacée par : canton de Kamé (Kpélé Agavé), sous l'égide de la commune de Kpélé II.
2. **Composition du Comité de jumelage** : La composition du comité de jumelage est modifiée comme suit pour la partie française : 4 membres élus du Conseil Municipal, 3 membres représentants de l'association ARBRES, 2 membres habitants de Chef-Boutonne.
3. **Réalisation des projets de coopération** : la rubrique est modifiée comme suit :
« les missions de préparation et d'exécution des projets de coopération sont confiées à l'association ARBRES. L'association informe régulièrement le comité de jumelage de l'état d'avancement des projets. ».
4. **Participation de la commune de Chef-Boutonne** : la rubrique est modifiée comme suit :
la phrase « Le fonctionnement du Comité de Jumelage est autofinancé grâce à ses activités locales (adhésions, produit de fêtes et de manifestations diverses) » est remplacé par : « le fonctionnement de l'association ARBRE est financé grâce à ses activités (adhésions, produits de manifestations) ».

et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Sophie Robion indique que la commission de jumelage se réunira prochainement pour étendre son champ d'action.

CONVENTION AVEC LE PELOTON DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE

Le Maire présente ce dossier

Le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) a fait une demande pour être autorisé à procéder à des exercices dans la Maison Ida Lucas. Cette mise à disposition nécessiterait la signature d'une convention entre la commune et le PSIG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Valide le principe de la mise à disposition de la Maison Ida Lucas pour que le PSIG puisse organiser et effectuer des exercices.**
- **Prend acte qu'une convention en cours de rédaction par les services de la gendarmerie, sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal pour validation.**

BILAN DES ANIMATIONS 2023

Annie Gonnord présente ce dossier

Quelques données sur les animations de la saison 2023, sont commentées :

Guide des animations :

Impression sur 48 pages : maintien des 4000 ex = 2.880, 15€ TTC

Diffusion effective : 54 points de diffusion (hors points OT Mellois).

Typologie d'animations : nombre identique à celui de 2022 avec 44 animations municipales (médiathèque et château inclus) et 22 animations associatives.

6 catégories d'animation :

Vie de Village et de Quartier – Mercredi de l'été – Musique au jardin, Marché en fête, Animations médiathèque et autres animations. Gratuité pour toutes les animations en 2023.

Nouveautés 2023 : Musique au jardin : micro concert dans des jardins privés ouverts exceptionnellement au public (Moulin des Bessons, Maison La Rivière à Tillou et Logis de Lussais).

Bilan pour un coût global de 28 854.29 € :

9 marchés en fête : Du 1er juillet au 26 août 2023 (positionnement exclusif sur Juillet et Août).

Budget : 2.025 € (1.550 € en 2022).

3 Mercredis de l'Été : En juillet et août.

Budget : 0 € (580,00 € en 2022).

Orientation plus « patrimoine matériel et immatériel.

Bilan de fréquentation : 92 personnes sur 2 animations (50 pour la pisciculture et 42 pour la visite archi) -

Annulation de l'animation nature du 30 août : pas d'inscription.

3 animations « Musique au jardin », en after work (18h/20h). En juillet et août.

Nouveauté de l'année (en remplacement de 3 Mercredis de l'été). Budget : 1.467,26 €.

Principe : micro concert (solo – duo ou trio de musiciens) de musiques diverses dans des jardins privés ouverts exceptionnellement au public.

Bilan de fréquentation : 240 personnes sur 3 animations.

5 animations (avec une participation totale de 800 personnes environ) : La Bataille, Tillou, Crézières, Chef-Boutonne, Les Vaux.

5 Vie de village et de quartier VDVO- Organisation avec les associations locales :

La Bataille avec l'ACCA de La Bataille, Chef-Boutonne avec Maison Pour Tous, Tillou avec Aujourd'hui Tillou et le Foyer Rural, Les Vaux avec Les Vauriens du Four, Crézières avec Les Amis de Crézières.
Budget : 8.964,97 € + 5.000 € (montant des subventions).

4 autres animations : Foire de Javarzay, Fête de La Musique, Fête Nationale du 14 juillet, Soirée Astronomie.
Budget : 7.387,06 € (9,159,95 € en 2022).

La commission Animations a fait la synthèse de ces animations globalement réussies à l'exception de la foire qui suscite de nombreuses questions sur l'emplacement, les dates, la fête foraine minimaliste, le peu de commerçants ambulants. Une enquête est lancée auprès de la population pour en partager le ressenti et concevoir l'édition 2024. La commission a déterminé plusieurs pistes de réflexion pour la saison estivale 2024.

Le Conseil Municipal partage ce bilan. Il conviendra d'analyser les retours de la population au sujet de la foire avant toute décision.

Monsieur le Maire suggère de retenir ce qui a été positif et souligne la qualité de l'offre et du travail accompli.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sophie ROBION indique qu'un rendez-vous est organisé à l'Eglise de Tillou avec AEDIFICIO qui a procédé à l'audit de l'église, la DRAC, Claude Papot Maire délégué de Tillou, le 16.12.2023 sur site.

Annie GONNORD en charge de l'animation locale annonce que le repas élus-agents de fin d'année, aura lieu le 15 décembre 2023 à la salle Raymond Quiard.

Nicole BETTAN en charge de l'attractivité de la collectivité, indique que la prochaine réunion de la commission Développement aura lieu le 29 novembre.

Patrick Petit en charge des travaux communaux, après avoir rappelé que la commission Patrimoine se réunira le 15.11.2023, dresse la liste des travaux en cours :

Interventions suite à la tempête (pas trop de dégâts) – Plantations de vivaces au pied des arbres – Installation des composteurs sur les 3 sites ciblés, ce mardi – Camion en cours de réparation – Installation d'un système de sécurisation à la Maison Ida Lucas,

Monsieur le Maire souligne la disponibilité et l'implication spontanée des agents pour gérer les problèmes liés aux intempéries.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22h15 :

- Retour de Stéphane Petit le garde champêtre.
- Remerciements aux élus présents à la cérémonie du 11 novembre.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 11 décembre 2023.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTTONNE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTTONNE, le quatorze novembre deux mille vingt-trois.

Le secrétaire de séance
Frédéric WATTEBLED

Le Maire
Fabrice MICHELET